

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie de Bretagne
et gendarmerie pour la zone de défense
et de sécurité Ouest

**Décision n° 42754 du 8 juillet 2013 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Ouest**

NOR : INTJ1315834S

Le commandant de la région de gendarmerie de Bretagne et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Ouest,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 5359 du 29 janvier 2013 (NOR : INTJ1300410S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} août 2013:

Boucly, Laurent	Nigend : 152 041	Numéro de livret de solde : 8 010 105
-----------------	------------------	---------------------------------------

Article 2

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} août 2013:

Guiheneuf, David	Nigend : 171 058	Numéro de livret de solde : 6 538 551
------------------	------------------	---------------------------------------

Ducrocq, Alexis	Nigend : 171 821	Numéro de livret de solde : 8 008 861
-----------------	------------------	---------------------------------------

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} août 2013:

De La Chapelle, Victor	Nigend : 246 326	Numéro de livret de solde : 8 089 031
------------------------	------------------	---------------------------------------

Rocaboy, Yohan	Nigend : 214 612	Numéro de livret de solde : 8 068 719
----------------	------------------	---------------------------------------

Fait le 8 juillet 2013.

*Le général,
commandant par suppléance la région de gendarmerie de Bretagne
et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Ouest,*

J.-R. BAUQUIS